



**CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

ST-LUDGER, LE 10 MARS 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 10 mars 2020 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2020-03-071

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 10 mars 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Dépôt du rapport financier 2019 – Blanchette Vachon
5. Nomination d'un vérificateur pour l'année 2020
6. Droit de veto – Résolution 2020-02-056 : Achat d'un échantillonneur d'eaux usées
7. Adoption du procès-verbal du 11 février 2020
8. Activités de fonctionnement au 6 mars 2020 – Dépôt
9. Comptes payés et à payer au 6 mars 2020 :
 - 9.1 Centre du Camion – Facture # 350237
 - 9.2 Construction Daudry – Facture # 615
 - 9.3 Jean-Louis Pépin – Factures # 295232 et # 295233
 - 9.4 Adoption
10. Administration :
 - 10.1 Autorisation pour vente de biens immobiliers pour non-paiement des taxes municipales et scolaires
 - 10.2 Vente pour non-paiement des taxes – Protection de la créance
 - 10.3 Immeubles Lapierre Inc. – Demande de révision de la tarification égouts et ordures
11. Voirie :
 - 11.1 Demande de soumissions pour abat-poussière – Appel d'offres
 - 11.2 Balayage des rues municipales
 - 11.3 Débroussaillage des fossés et élagage des bas-côtés
 - 11.4 Achat de matériaux granulaires – Appel d'offres
 - 11.5 Travaux d'asphalte – Appel d'offres
 - 11.6 Achat d'asphalte froide
 - 11.7 Tonte des terrains municipaux – Appel d'offres
 - 11.8 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier – Demande d'aide financière

- 11.9 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année civile 2019
- 12. Eau potable
- 13. Eaux usées – Achat de sulfate ferrique
- 14. Service incendie :
 - 14.1 Règles de sécurité lors d'entraide
 - 14.2 Protocole d'entente avec le Service Incendie de St-Gédéon de Beauce
- 15. Urbanisme – Modification du règlement de zonage afin d'inclure l'usage *Industrie légère* aux zones M-1 et M-2 :
 - 15.1 Avis de motion
 - 15.2 Adoption du premier projet de règlement
- 16. OTJ – Achat de tables pliantes en polyéthylène
- 17. Demande d'aide financière – CPA St-Gédéon
- 18. Demandes d'appui :
 - 18.1 Société Canadienne du Cancer – Avril, mois de la jonquille
 - 18.2 Club Chasse et Pêche – Résolution d'appui pour demande de subvention au Fonds Bassin Versant (FBV) de la MRC du Granit
 - 18.3 Sogetel Mobilité – Appui pour demandes de subventions pour ses projets de déploiement de tours cellulaires
- 19. Tour de Beauce – Demande d'autorisation de passage
- 20. Sécurité civile :
 - 20.1 Adoption du plan de sécurité civile
 - 20.2 Résolution constituant l'Organisation municipale
- 21. Varia
- 22. Dépôt de documents pour information
- 23. Répertoire du courrier reçu au 6 mars 2020
- 24. Période de questions de l'assistance.
- 25. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Un citoyen se demande si l'entretien de la rue du Pont est prévu au budget 2020. Monsieur le maire répond à ses questions.

4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2019 – BLANCHETTE VACHON

Résolution 2020-03-072

ATTENDU que le Code municipal prescrit de produire un rapport financier pour chaque année calendaire ;

ATTENDU que ce rapport financier a été préparé par la firme Blanchette Vachon senclr de St-Georges ;

ATTENDU qu'un avis public du dépôt du rapport financier de la Municipalité a été donné à cet effet le 27 février 2020 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Steven Veilleux, comptable agréé, est venu présenter ce rapport et que chaque membre du Conseil en a reçu une copie ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE le rapport financier de la Municipalité de St-Ludger, pour l'année se terminant le 31 décembre 2019, soit accepté tel que déposé par la directrice générale et présenté par monsieur Steven Veilleux, comptable agréé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2020

Résolution 2020-03-073

ATTENDU que le Code municipal stipule qu'un vérificateur pour la Municipalité doit être nommé avant le 15 avril de chaque année ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE la firme Blanchette Vachon sencl de St-Georges soit nommée vérificatrice de la Municipalité pour l'année se terminant le 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6. DROIT DE VETO – RÉSOLUTION 2020-02-056 : ACHAT D'UN ÉCHANTILLONNEUR D'EAUX USÉES

La directrice générale informe les membres du Conseil municipal que monsieur le maire a utilisé son droit de veto sur la résolution n° 2020-02-056. Ce dernier explique au Conseil la raison pour laquelle il a mis son droit de veto sur la résolution précitée, à savoir les nouvelles informations reçues de l'opérateur en eaux usées.

ATTENDU que monsieur le maire a utilisé son droit de veto le 20 février 2020 sur la résolution n° 2020-02-056 (art. 142, CM, alinéas 3-4) et que celle-ci doit être soumise à nouveau à la considération du Conseil :

LE VOTE EST DEMANDÉ SUR LA Résolution 2020-02-056

*IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU*

QU'un virement de crédit de 5 375.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 03-310-02-721 Éclairage public au poste budgétaire 03-310-05-705 Épuration - Pompe doseuse, échelle, échantillonneur ;

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un échantillonneur d'eaux usées SIGMA ASP950, 120V portatif chez Veolia au coût de 5 118.46 \$, taxes en sus et transport inclus, tel que décrit à la soumission #20000164;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-05-705 Épuration - Pompe doseuse, échelle, échantillonneur.

REJETÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Après discussion, la résolution suivante est adoptée :

Résolution 2020-03-074

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 4 135.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 03-310-02-721 Éclairage public au poste budgétaire 03-310-05-705 Épuration - Pompe doseuse, échelle, échantillonneur ;

QUE le Conseil municipal autorise l'achat des fournitures suivantes chez Avensys Solutions au coût total de 4 110.00 \$, taxes en sus, telles que décrites à la soumission n° 49678 :

- 1 échantillonneur portatif compact ISCO, modèle GLS opération sur 12VDC incluant 1 bouteille de 10L;
- 1 module d'alimentation/chargeur 12 VDC/5A scellé, modèle 913;
- 1 ensemble de lignes de succion en vinyle 3/8" x 9/16" de 25 pieds, incluant la crépine en polypro/acier inox et adaptateur à coulage rapide.

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-05-705 *Épuration - Pompe doseuse, échelle, échantillonneur.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 FÉVRIER 2020

Résolution 2020-03-075

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
 APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
 ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 6 MARS 2020 – DÉPÔT

Les activités de fonctionnement au 6 mars 2020 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

9. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 6 MARS 2020 :

9.1 Centre du Camion – Facture #350237

Résolution 2020-03-076

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
 APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
 ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture #350237 du Centre du Camion (Beauce) Inc. au montant de 2 985.26 \$, taxes en sus, pour le remplacement de la vanne EGR (Exhaust Gaz Recirculation) de l'Inter 2015 ;

QUE cette facture soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-15-526 *Ent. et rép. – Inter 2003 (n° 15).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.2 Construction Daudry – Facture #615

Résolution 2020-03-077

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
 APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
 ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture #615 de Construction Daudry au montant de 766.95 \$, taxes en sus, pour l'installation d'une fenêtre et d'un loquet de porte au bureau municipal ;

QUE cette facture soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-702-20-522 *Entretien et réparation – Bâtiments et terrains*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.3 Jean-Louis Pépin – Factures #295232 et #295233

Résolution 2020-03-078

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des factures #295232 et #295233 de Jean-Louis Pépin pour un coût total de 360.00 \$, pour le déneigement de la patinoire les 7 et 27 février 2020 ;

QUE ces factures soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-00-523 *Ent. et rép. – Terrain OTJ*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.4 ADOPTION

Résolution 2020-03-079

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 94 632.40 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR FÉVRIER 2020

Élus municipaux	3 537.19 \$
Employés municipaux	15 667.85 \$
Pompiers volontaires	486.12 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	6 214.96 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 635.32 \$
CSST	431.64 \$
RVER (Part employé)	438.06 \$
TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : FÉVRIER 2020	29 411.14 \$

CHÈQUES ÉMIS FÉVRIER 2020

9332-5330 QUÉBEC INC.	6 264.22 \$
BELL MOBILITÉ INC.	119.38 \$
Centre Régional de Services aux bibliothèques	4 745.88 \$
CORPS DE CADETS 1937	35.00 \$
Fernand Dufresne Inc.	287.75 \$
Fondation Santé Beauce-Etchemin	100.00 \$
Hydro-Québec	5 660.73 \$
LA CAPITALE ASSUREUR	1 546.14 \$
Petite Caisse	188.20 \$
Polyvalente Bélanger	50.00 \$

Société Canadienne des postes	656.18 \$
Sogetel Inc	820.67 \$
TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : FÉVRIER 2020	20 474.15 \$

COMPTES À PAYER FÉVRIER 2020

A.D.M.Q.	695.60 \$
ADT Canada inc.	645.30 \$
Auto Quirion & Drouin Inc	1 008.90 \$
Bell Gaz Ltée	749.66 \$
C.M.P. Mayer Inc	8 197.72 \$
CAIN LAMARRE	2 987.92 \$
Canada Post Corporation	65.54 \$
CONSTRUCTION DAUDRY INC.	2 243.69 \$
ECCE TERRA	1 142.54 \$
ÉNERGIES SONIC INC.	7 898.17 \$
ENVIRONEX	195.46 \$
Équipement de bureau Demers Inc	79.17 \$
Fernand Dufresne Inc.	282.76 \$
Garage A. Therrien Inc	535.67 \$
Garage Dupuis & Frères Inc	42.00 \$
LA CONSTELLATION DU GRANIT	43.00 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	379.18 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	611.72 \$
Les Services EXP Inc	340.10 \$
LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL	217.85 \$
M.R.C. Du Granit	1 458.89 \$
Municipalité de Audet	225.00 \$
Municipalité de Nantes	604.97 \$
Municipalité du Lac-Drolet	1 780.66 \$
Pascal Dulac	48.24 \$
PUROLATOR INC.	11.04 \$
R. Paré Excavation Inc	(24.66 \$)
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	234.04 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	158.21 \$
Services Sanitaires Denis Fortier	2 250.80 \$
Soc. Assurance Automobile Québec	8 261.29 \$
Solutions GA	45.88 \$
Valoris	93.46 \$
Visa Desjardins	958.60 \$
VOHL INC.	278.74 \$

TOTAL DES COMPTES À PAYER : FÉVRIER 2020 44 747.11 \$

TOTAL DES COMPTES : FÉVRIER 2020 **94 632.40 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10. ADMINISTRATION :

10.1 Autorisation pour vente de biens immobiliers pour non-paiement des taxes municipales et scolaires

Résolution 2020-03-080

ATTENDU que, conformément à l'article 1022 du Code municipal, il a été approuvé par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ludger, une liste des personnes endettées envers la Municipalité;

ATTENDU que la directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée;

CONSIDÉRANT que, lorsqu'elle reçoit de la commission scolaire un état des immeubles à être vendus par la MRC du Granit pour taxes scolaires, la directrice générale doit, si elle ne l'a déjà fait en vertu de l'article 1023 du *Code municipal*, transmettre à la secrétaire-trésorière de la MRC du Granit un état indiquant le montant des taxes dues et affectant tout tels immeubles pour les fins municipales (art. 1024 CM);

ATTENDU que, si le paiement des sommes dues n'est pas reçu avant le 20 mars 2020, ces dossiers seront transférés à la MRC du Granit pour être vendus pour défaut de paiement des taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal approuve les extraits de l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes ;

QU'en vertu de l'article 1023 du Code municipal, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ludger demande à la MRC du Granit de vendre pour défaut de paiement de taxes, les immeubles inscrits sur les extraits de l'état des immeubles joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.2 Vente pour non-paiement des taxes – Protection de la créance

Résolution 2020-03-081

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit mandatée par le Conseil municipal pour représenter la Municipalité de Saint-Ludger lors de la vente pour défaut de paiement de taxes et qu'elle soit autorisée à protéger la créance de la municipalité.

QUE, dans l'éventualité où le lot 3 739 637 n'est pas vendu, la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents requis et à faire adjuger l'immeuble au nom de la Municipalité de Saint-Ludger ;

QU'en l'absence de la directrice générale, madame Julie Richard, directrice générale adjointe, soit autorisée à représenter la Municipalité de Saint-Ludger et à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.3 Immeubles Lapierre Inc. – Demande de révision de la tarification égouts et ordures

Résolution 2020-03-082

ATTENDU qu'Immeubles Lapierre Inc. a procédé à l'achat de l'Hôtel Central ;

ATTENDU qu'Immeubles Lapierre Inc. a déposé pour cet immeuble une demande de changement d'usage car cet immeuble sert maintenant pour la location de chambres pour travailleurs (2^e et 3^e étage) et que le rez-de-chaussée servira occasionnellement de salle de réception pour les Équipements Lapierre ;

ATTENDU que la compagnie demande une révision des tarifications égouts et ordures afin de refléter l'usage actuel de l'immeuble ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal autorise la direction à procéder à la modification de la tarification égout et ordures pour la propriété d'Immeubles Lapierre Inc. située au 177, rue Principale ;

QUE la tarification soit ajustée pour un immeuble à 3 logements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11. VOIRIE :

11.1 Demande de soumissions pour abat-poussière – Appel d'offres

Résolution 2020-03-083

ATTENDU que la Municipalité de St-Ludger désire se procurer du calcium liquide (abat poussière) afin de pouvoir traiter adéquatement ses chemins ruraux lors de la période estivale ;

ATTENDU que la Municipalité se réserve le droit de considérer la capacité d'épandage sur une plus grande largeur et la flexibilité de livraison comme des avantages ;

ATTENDU que la Municipalité se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de considérer que la quantité du produit devra suffire pour traiter adéquatement 60 kilomètres de chemins sur une base de 2 500 litres au kilomètre avec une concentration calcium de 35 % ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse intégralement partie de cette résolution ;

QUE le prix fourni devra être au mètre cube livré et épandu ;

QUE les soumissions devront parvenir, sous pli fermé portant la mention « SOUMISSION ABAT- POUSSIÈRE 2020 », au bureau de la Municipalité de St-Ludger avant le mardi 7 avril 2020 à 11 h, heure à laquelle se fera l'ouverture des soumissions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.2 Balayage des rues municipales

Résolution 2020-03-084

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le contrat de balayage de rues soit attribué aux Entreprises SC Classique Service au taux horaire de 145.00 \$, taxes en sus et transport inclus, tel que décrit à la soumission reçue le 24 janvier 2020 ;

QUE ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-01-522 *Travail de contractuels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.3 Débroussaillage des fossés et élagage des bas-côtés

Résolution 2020-03-085

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE le contrat de fauchage, débroussaillage des fossés et élagage des bas-côtés des chemins ruraux soit octroyé à la firme « Débroussaillement Adam Vachon » pour être effectué suivant les besoins avec les équipements et aux tarifs suivants :

⇒ Débroussailleuse déportée avec coupe de 6 pieds	85.00 \$ / h
⇒ Débroussailleuse avec mât 27 à 35 pieds	95.00 \$ / h

pour un budget ne dépassant pas 8 000 \$, taxes incluses ;

QUE ces coûts soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-01-522 *Travail de contractuels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.4 Achat de matériaux granulaires – Appel d'offres

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

11.5 Travaux d'asphaltage – Appel d'offres

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

11.6 Achat d'asphalte froide

Résolution 2020-03-086

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE l'achat des fournitures suivantes soit autorisé chez Ludger Magasin Général, à savoir :

- 112 sacs de 30 kg d'asphalte froide	9.79 \$/un (taxes en sus)
- 4 x 18.89 litres d'enduit à fondation	39.99 \$/un (taxes en sus)

QUE ces achats soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-625 *Entretien et réparation – Asphaltage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.7 Tonte des terrains municipaux – Appel d’offres

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

11.8 Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier – Demande d’aide financière

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

11.9 Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local – Attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l’année civile 2019

Résolution 2020-03-087

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 223 598 \$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2019 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil doit attester de la véracité des frais engagés et qu’ils l’ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-Ludger ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger atteste de la véracité des frais engagés et du fait qu’ils l’ont été sur des routes locales et des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l’égard de la compensation versée de 223 598 \$ pour l’année civile 2019 pour des dépenses réelles de 496 093 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ des conseillers

12. EAU POTABLE

Aucun point.

13. EAUX USÉES – ACHAT DE SULFATE FERRIQUE

Résolution 2020-03-088

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE l’achat de sulfate ferrique liquide soit fait chez Chemtrade au coût de 0.261 \$ / kg, taxes en sus, livraison incluse, et tel que décrit à la soumission reçue le 19 mars 2019 pour une quantité estimée à 10 000 kg;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-414-00-635 *Produits chimiques*.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ des conseillers

14. SERVICE INCENDIE :

14.1 Règles de sécurité lors d’entraide

Dépôt de la résolution reçue de la Municipalité de Audet.

Suite aux commentaires reçus de notre directeur du service incendie, la résolution suivante est adoptée :

Résolution 2020-03-089

ATTENDU que selon le schéma de couverture de risques incendie, des demandes d'entraide sont nécessaires entre les municipalités ;

ATTENU que les techniques d'interventions entre deux services incendies sont différentes et peuvent engendrer des risques pour les pompiers des deux services ;

ATTENDU que le Conseil municipal désire assurer la sécurité des pompiers de son service incendie ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger décrète l'application des règles de sécurité suivantes :

- En tout temps, la supervision d'un pompier de Saint-Ludger sera sous l'autorité directe d'un officier de Saint-Ludger.
- Un officier de Saint-Ludger devra toujours vérifier et assurer la sécurité des pompiers sous sa responsabilité et il a le droit de refuser un ordre de son supérieur advenant un risque trop grand pour son équipe.
- En tout temps, un officier de Saint-Ludger a le droit d'exiger que son équipe soit constituée exclusivement de pompier de Saint-Ludger afin d'assurer l'efficacité et la sécurité des opérations. L'officier de Saint-Ludger peut aussi refuser d'utiliser ou de dépendre d'un équipement appartenant à un autre service incendie.
- Le prêt de camion à un autre service incendie, sera toujours opéré par un pompier de Saint-Ludger et supervisé par un officier de notre service incendie.
- Notre directeur incendie ou son remplaçant ne peut pas prendre le commandement d'un incendie situé dans une autre municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

14.2 Protocole d'entente avec le Service incendie de St-Gédéon de Beauce

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

15. URBANISME – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'INCLURE L'USAGE INDUSTRIE LÉGÈRE AUX ZONES M-1 ET M-2 :

15.1 Avis de motion

Avis de motion 2020-172

Je, soussigné, Bernard Rodrigue, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant le RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2006-90 AFIN D'INCLURE L'USAGE INDUSTRIE LÉGÈRE AUX ZONES M-1 ET M-2.

15.2 Adoption du premier projet de règlement

Résolution 2020-03-090

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage n° 2006-90 ;

ATTENDU que la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le projet de règlement suivant :

PROJET RÈGLEMENT N° 2020-231 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2006-90 AFIN D'INCLURE L'USAGE INDUSTRIE LÉGÈRE AUX ZONES M-1 ET M-2, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE, conformément aux *articles 126 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le maire le 7 avril 2020 à 19h, au 212 rue la Salle, 2^e étage, Saint-Ludger ;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16. OTJ – ACHAT DE TABLES PLIANTES EN POLYÉTHYLÈNE

Résolution 2020-03-091

ATTENDU que le Club de l'Âge d'Or s'est adressé à la Municipalité afin qu'elle procède à l'achat de tables en polyéthylène avec pattes pliantes car elles seraient beaucoup plus légères à manipuler ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'achat de nouvelles tables pour remplacer les panneaux désuets ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de 14 tables pliantes en polyéthylène, modèle ON600 chez Tenaquip au coût unitaire de 141.36 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-00-526 *Entretien et réparation – Équipement OTJ*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CPA ST-GÉDÉON

Résolution 2020-03-092

ATTENDU que le CPA St-Gédéon adresse une demande de commandite à la Municipalité de Saint-Ludger ;

ATTENDU que 3 jeunes de Saint-Ludger sont membres de ce club sportif ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QU'une somme de 105.00 \$ soit versée au CPA St-Gédéon ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18. DEMANDES D'APPUI :

18.1 Société Canadienne du Cancer – Avril, mois de la jonquille

Résolution 2020-03-093

CONSIDÉRANT que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

CONSIDÉRANT qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie saine et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises ;

CONSIDÉRANT que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer ;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;

CONSIDÉRANT que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie, aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être ;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille ;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ludger encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18.2 Club Chasse et Pêche – Résolution d'appui pour demande de subvention au Fonds Bassin Versant (FBV) de la MRC du Granit

Résolution 2020-03-094

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

D'APPUYER le Club Chasse et Pêche de Saint-Ludger dans sa démarche visant à soumettre une demande de subvention de 5 000 \$ au Fonds Bassin Versant (FRV) de la MRC du Granit pour procéder à la stabilisation par empierrement d'une section érodé de la rive de la rivière Samson (environ 130 mètres) permettant ainsi de :

- Protéger le chemin privé du Club (accès pour 14 résidences);
- Protéger l'aqueduc et le réseau électrique;
- Protéger trois propriétés riveraines;
- Sensibiliser les occupants du secteur à la protection des rives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18.3 Sogetel Mobilité – Appui pour demandes de subventions pour ses projets de déploiement de tours cellulaires

Résolution 2020-03-095

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ludger souhaite que ses résidents puissent bénéficier d'un service de téléphonie cellulaire fiable ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Sogetel Mobilité travaille à deux projets de déploiement de tours cellulaires qui amélioreraient la couverture cellulaire dans notre municipalité ;

CONSIDÉRANT que Sogetel Mobilité se spécialise dans le déploiement de tours cellulaire en milieu rural ;

CONSIDÉRANT que les gouvernements et le CRTC souhaitent que les pouvoirs municipaux appuient un télécommunicateur privé pour assurer la couverture de leur territoire en téléphonie cellulaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

D'APPUYER l'entreprise Sogetel Mobilité dans ses demandes de subventions pour ses projets de déploiement de tours cellulaires dans la municipalité. Le présent appui vaut pour tout type de subventions que Sogetel Mobilité pourra obtenir auprès du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral, du CRTC ou de toute autre entité subventionnaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

19. TOUR DE BEAUCE – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

Résolution 2020-03-096

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger autorise le Tour de Beauce à circuler sur ses chemins municipaux le 17 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

20. SÉCURITÉ CIVILE :

20.1 Adoption du plan de sécurité civile

Résolution 2020-03-097

ATTENDU que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine des sinistres;

ATTENDU que le Conseil municipal de Saint-Ludger reconnaît que la Municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU que le Conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du Conseil municipal;

ATTENDU que les mesures mises en place par la Municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alterne et mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

ET RÉSOLU

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Priorité StratJ soit adopté;

QUE madame Julie Létourneau, directrice générale, et madame Julie Richard, directrice générale adjointe, soient nommées responsables de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;

QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adoptée antérieurement par la Municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision du plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

20.2 Résolution constituant l'Organisation municipale

Résolution 2020-03-098

ATTENDU que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU que la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU que le Conseil municipal de Saint-Ludger reconnaît que la Municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

ET RÉSOLU

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
Coordonnatrice municipale de la sécurité civile	Julie Létourneau
Coordonnatrice municipale de la sécurité civile substitut	Julie Richard
Responsable de la mission <i>Administration</i>	Line Fluet
Responsable de la mission <i>Administration</i> substitut	Diane Dumas
Responsable de la mission <i>Communication</i>	Luc Doyon
Responsable de la mission <i>Communication</i> substitut	Jacquelin Veilleux
Responsable de la mission <i>Service aux sinistrés</i>	Martial Veilleux
Responsable de la mission <i>Service aux sinistrés</i> substitut	Solange Fillion
Responsable de la mission <i>Services techniques</i>	Marc Morin
Responsable de la mission <i>Services techniques</i> substitut	Pascal Dulac
Responsable de la mission <i>Sécurité incendie</i>	Vincent Morin
Responsable de la mission <i>Sécurité incendie</i> substitut	Simon Dallaire

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

21. VARIA

Le conseiller Denis Poulin s'informe où sont rendues les vieilles fournaies à l'huile de l'OTJ. Monsieur le maire répond à sa question.

La conseillère Thérèse Lachance s'interroge sur les aménagements paysagers de la municipalité. Monsieur le maire va faire les démarches auprès de citoyens.

22. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des maires – PV du 19 février 2020
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 24 février 2020
- ⇒ Mini-Scribe
- ⇒ Marché municipal
- ⇒ Quorum

23. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 6 MARS 2020

Résolution 2020-03-099

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 7 février et le 6 mars 2020 est classée sous 4 rubriques :

- | | |
|------------|----------------|
| ⇒ Régional | ⇒ Communiqués |
| ⇒ Général | ⇒ Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

24. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question de l'assistance.

Le conseiller Bernard Rodrigue fait quelques commentaires en lien à des dossiers qui seront discutés lors d'une prochaine réunion de travail.

25. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution 2020-03-100

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 20 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Therrien, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.